

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.024

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE  
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par M. Denis MOALLIC  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Bruno JARROIR représenté par M. Philippe CUSSAC  
M. Gilbert THULEAU représenté par Mme Françoise LARRIEU  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 abstentions  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20220322-DCM22-024-BF  
Date de télétransmission : 03/03/2022  
Date de réception préfecture : 23/03/2022

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2021.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2021,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	42 516 274,43	48 022 336,79	+ 5 506 062,36
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2021)		4 395 150,01	+ 4 395 150,01
	Résultat à affecter			+ 9 901 212,37
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	27 897 044,11	28 087 090,35	+ 190 046,24
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2021)		3 521 463,44	+ 3 521 463,44
	Solde global d'exécution			+ 3 711 509,68
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	11 881 622,00	4 095 000,00	- 7 786 622,00
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2021	Report en investissement en recettes (001)		3 711 509,68	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		4 075 112,32	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		5 826 100,05	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	+ 9 901 212,37
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	+ 3 711 509,68
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	- 7 786 622,00
Besoin de financement de la section d'investissement	4 075 112,32
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	4 075 112,32

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2021.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 mars 2022

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Hubert THOMAS

